



## Frais du PER Compte-titres\*

Crédit Agricole du Morbihan

Montant minimal de versement initial :	500€
--	------

### Frais annuels

Frais de gestion du plan	
Droits de garde :	
Gestion Libre	Identique au CTO (cf Tarifaire)
Gestion pilotée par horizon	Néant
Frais de gestion des fonds	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyennes)	
Frais courants annuels	1,85%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,80%
Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel)	2,5% à 5%
Fonds obligations (moyennes)	
Frais courants annuels	1,08%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,420%
Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel)	1%
Fonds immobilier**** (moyennes)	
Frais courants annuels	1,66%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,45%
Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel)	5,40%
Fonds diversifiés (moyennes)	
Frais courants annuels	1,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,47%
Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel)	0,50% à 2,50%
Moyenne des frais de courtage sur internet (opération ponctuelle)	Selon la CR
2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil prudent (moyenne)	1,06%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,37%
Profil équilibré (moyenne)	1,23%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,44%
Profil dynamique (moyenne)	1,35%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,50%
Moyenne des frais d'entrée maximum dans les fonds pour la gestion pilotée par horizon	NA

Autres frais annuels :	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Néant
Frais d'arbitrage	NA
Proportionnels ou forfaitaires	
Nombre d'arbitrages gratuits par an	Néant
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
1% maximum pendant 5 ans et 0% au-delà ou frais maximal (si variable)	
Frais sur les versements de rente	0,50%
Frais de rachat	NA

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

Les frais OPC sont publiés dans le DICI des fonds et mis à jour régulièrement

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCl, les SCPI et les SCI.

Crédit Agricole du Morbihan - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : Avenue de Kéranguen - 56956 Vannes Cedex 9 - 777 903 816 RCS Vannes. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 022 976 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 5605 2021 000 000 014 délivrée par la CCI du Morbihan, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 Paris